



CONSULAT GENERAL
A PARIS

BURKINA FASO

.....
UNITE-PROGRES-JUSTICE

Paris, le 13 août 2024

COMMUNIQUÉ

Le Consulat Général du Burkina Faso à Paris informe les Burkinabè de France et ceux de la juridiction de l'Ambassade que depuis un certain bout de temps la Direction de la Division de la Migration en charge de la production des passeports ordinaires, éprouve des difficultés. Ceci explique le retard accusé dans la délivrance des passeports ces temps-ci.

Le Consulat s'excuse donc auprès des compatriotes pour les désagréments que cette situation pourrait engendrer et les exhorte à prendre des précautions idoines.

Par ailleurs, il informe les usagers que les enrôlements se poursuivent au niveau du Consulat et les rassure que le Poste Consulaire met tout en œuvre en collaboration avec les hautes autorités burkinabè pour qu'une solution soit trouvée dans un délai raisonnable.

Le Consul Adjoint



Kisse Winde Sidar TIONO